

Direction Développement Patrimoine
Nos réf. : BB/HH/JH. CARNOT

DREAL Bourgogne France Comté

5 voie Gisèle Halimi
25005 BESANCON

Besançon, le 15 décembre 2025

Opération : AA 45 AVENUE CARNOT
25000 - BESANCON

Objet : Lettre d'engagement LOGE.GBM / Espèces protégées

Madame, Monsieur,

Au regard de la synthèse des impacts bruts de nos travaux sur les espèces protégées identifiées sur le bâtiment du 45 Avenue Carnot mis en évidence par BCD Environnement, écologue en charge de la rédaction du rapport à transmettre à la DREAL dans le cadre de cette demande de dérogation, nous nous engageons au travers de ce courrier à mettre en place les mesures d'évitement et de réduction préconisées soit :

- La réalisation des travaux hors période de reproduction des espèces
- A aménager des dispositifs anti-retours
- A mettre en défens les nids découverts au cours de la phase travaux
- A conserver les nids et cavités favorables à la reproduction de l'espèce lorsque c'est possible
- A installer des abris ou des gîtes artificiels pour pallier la destruction d'habitat favorable et ce au droit du projet ou à proximité (mesures compensatoires avec un ratio de 3 pour 1)
- A réaliser dès le démarrage des travaux des réunions de sensibilisation auprès des différents acteurs du chantier
- A mettre en œuvre des moyens de suivi en cours de chantier avec un écologue
- A réaliser un suivi de populations sur dix ans pour vérifier l'impact des travaux ainsi que l'utilisation des gîtes artificiels ou des nichoirs installés
- A améliorer avec la ville l'éclairage public en façade en faveur des chiroptères

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Direction du Développement et Patrimoine

Julie HEDOUIN,

Chargée d'Opérations

